

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2019

COMMUNE DE LE PASSAGE : 824 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 21 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 481.912 € dont le résultat reporté de 2018 d'un montant de 15.277 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, centres de loisirs, redevance d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières) : 65.400 €
- aux impôts locaux : 252.689 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 117.986 €
- au revenu des immeubles : 28.000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 481.912 €. Elles sont constituées principalement par

- les salaires du personnel municipal : 212.500 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour la cantine scolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 193.445 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service d'incendie) : 54.010 €
- les intérêts des emprunts à payer : 8.620 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2018 ils s'élèvent à 204.470 € et il est prévu pour 2019 : 217.641 €
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 63.022 €, diverses dotations et compensation pour 54.964 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes et location des appartements communaux) 91.000 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2019 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	193.445,00	002-Excédent brut reporté	15.277,27
012-Dépenses de personnel	212.500,00	70-Recettes des services	65.400,00
65- Autres dépenses de gestion courante	54.010,00	73-Impôts et taxes	252.689,00
66-Dépenses financières	8.620,00	74-Dotations et participations	117.986,00
022-Dépenses imprévues	12.337,27	75-Autres recettes de gestion courante	28.000,00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	1.000,00	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	2.560,00
023-Virement à la section d'investissement			
Total général	481.912,27	Total général	481.912,27

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.90 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 217.641,00 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 117.986,00 € soit une baisse de 5.15% par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la traversée du village, à la réfection des toitures...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté	64.997,79	10222-FCTVA	25.800,00
16-Remboursement d'emprunts	73.500,00	10226-taxe d'aménagement	20.000,00
20- Logiciel + attribution compensation	2.094,00	1068-excédent de fonctionnement	110.000,00
21-Travaux de bâtiments	77.000,00	13-subventions	141.930,00
23-Travaux de voirie	51.560,00	040-Opération d'ordre entre section	1.000,00
21-Autres dépenses (matériel-mobilier)	14.000,00		
020-Dépenses imprévues	13.018,21		
28-Charges (écritures d'ordre entre sections)	2.560,00		
Total général	298.730,00	Total général	298.730,00

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Travaux de rénovation d'un appartement communal
- Pose d'une VMC pour la classe maternelle
- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
- Remise en état du terrain de football
- Travaux d'aménagement de l'aire de retournement impasse du Tramoley
- Acquisition d'un logiciel pour les activités périscolaires
- Acquisition de matériel pour le service technique et de mobilier pour l'école (chaises, tabouret et tableau interactif)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : Subventions pour l'acquisition de tableau interactif pour l'école pour 2.600 €, pour le point numérique au secrétariat de mairie pour 830 € et pour les travaux d'aménagement de la traversée du village pour 30.600 €.
- du Département : pour les travaux de voirie pour 32.900 € et pour les travaux de rénovations de l'appartement communal pour 5.000 €.
- Autres : Communauté de communes des Vals du Dauphiné par le versement d'un fonds de concours pour 70.000 €.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 481.912,27 € (dont excédent de fonctionnement 2018 reporté 15.277,27 €)

Recettes et dépenses d'investissement : 298.730,00 € (dont déficit d'investissement reporté 2018 64.997,79 €)

TOTAL GENERAL : 780.642,27 €

b) Etat de la dette

**LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT
pour l'exercice 2019**

Code Hélios	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat	Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque		
										Amortissement	ICNE exercice précédent	Intérêt
			Marge Index									
10331720	Emprunt commerce	CAISSE D'EPARGNE	3858234	180	1641	4,85%		80 000,00	7 309,34	7 309,34	7 532,00	
K0401				3							222,66	
0396127	Trx Traversée Village 1ère tran	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3,52%		80 000,00	41 220,04		0,00	222,66
O0810				3						5 508,79	6 887,56	
	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3,67%		30 000,00	17 033,02		0,00	1 378,77
P0911				6						2 011,77	2 618,60	
1825714	TRAVAUX ACCESSIBILITE	CRCA CENTRE EST	00001825714	144	1641	1,40%		150 000,00	111 825,91		0,00	606,83
R0715				3						12 098,97	13 601,20	606,83
13825	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLAGE	CAISSE D'EPARGNE	9713311/13825	120	1641	1,25%		220 651,39	162 691,07		0,00	1 502,23
U0316				3						21 574,60	23 507,36	1 502,23
1437820	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCHE	CRCA CENTRE EST	00001437820	144	1641	1,10%		300 000,00	276 480,61		0,00	1 932,76
V1017				6						23 778,81	26 754,88	1 932,76
											0,00	2 976,07
											0,00	2 976,07
	TOTAL SELECTION							860 651,39	616 559,99		80 901,60	
										72 282,28	8 619,32	
											0,00	8 619,32

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028
K0401	Emprunt commerce	7 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
O0810	Trx Traversée Village 1ère tran	6 887,56	6 887,56	6 887,56	6 887,56	6 887,57	6 887,57	5 165,49	0,00	0,00	0,00
P0911	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	1 309,29	0,00	0,00
R0715	TRAVAUX ACCESSIBILITE	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	10 200,85	0,00
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLA	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	5 876,84	0,00	0,00
V1017	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCHE	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88
TOTAL SELECTION		80 901,60	73 369,60	73 369,60	73 369,60	73 369,61	73 369,61	71 647,53	47 542,21	36 955,73	26 754,88

Emprunt garanti par la commune pour la construction des logements locatifs sociaux

LE PASSAGE
21 Route de St DIDIER

38490 LE PASSAGE

Budget communal M14- 2019

26/03/2019

10:57

Liste des emprunts garantis

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Bénéficiaire	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2017	GARANTI PRET SEMCODA	SEMCODA	362 320,00	354 113,26	11 249,05
TOTAL SELECTION			362 320,00	354 113,26	11 249,05

Fait à LE PASSAGE le 21 mars 2019

Le Maire

Laurent MICHEL

